

/CS  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
----

DECRET N° 85-338 du 22 Août 1985

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,  
Ministre de la Culture, de la Jeunesse  
et des Sports, de l'intérim du Camarade  
Philippe AKPO, Ministre des Enseigne-  
ments Maternel et de Base, titulaire  
d'un congé administratif, du 19 Août au  
18 Septembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture,  
de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Camarade  
Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base, ti-  
tulaire d'un congé administratif, du 19 Août au 18 Septembre 1985.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Août 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC 4 ANR 4 SGCLN 4 CPC 6 PPC 2 MEMB-MCJS 6  
AUTRES MINISTERES 13 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INS/E 6 DCCT-ONEPI-GDE  
CHANC. 3 BN-UNB-FASJEP 6 DB(DCF-DSDV-DI-DTCP 5 BCP 1 JORPB 1.-